

Tarifs & financements 2021

Les associations ADMR ne sont pas soumises à la TVA
Les prix présentés sont les prix facturés

Les prestations

Des aides pour tous

Accompagnement et aide dans les activités domestiques

- Entretien du logement
- Entretien du linge
- Aide à la préparation des repas
- Aide aux courses

Accompagnement et aide dans les actes essentiels (hors actes de soins)

- Aide à l'habillage et déshabillage
- Aide à la toilette
- Aide à la prise des repas
- Aide à la prise de médicaments

Accompagnement et aide dans les activités de la vie sociale

- Aide à la mobilité extérieure
- Accompagnement loisirs et lien social
- Aide administrative

Aide à domicile aux familles

- Activité et organisation de la vie quotidienne
- Ecoute et aide relationnelle
- Soutien à la parentalité, soutien éducatif
- Accompagnement à la vie sociale

Si votre situation permet de bénéficier d'une aide financière (qui peut venir en déduction du tarif présenté), nous vous aidons à l'élaboration du dossier de prise en charge

DEVIS GRATUIT pour toute prestation supérieure à 100€ TTC/mois ou à votre demande



Le service PRESTATAIRE

L'ADMR s'occupe de tout

L'ADMR est employeur des salariés qui interviennent à votre domicile.

Tarifs de base*

Semaine Dimanche - jour férié

Prestations réalisées par les Aides à domicile

Moins de 60 ans	25,54 € / heure	30,48 € / heure
Plus de 60 ans	21,10 € / heure	
Personne en situation de handicap	21,10 € / heure	
Aide au répit (Escapade)	2,5 € / heure	
Familles (financement Conseil départemental)	25,41 € / heure	

Prestations réalisées par les TISF

Familles	41,69 € / heure
----------	-----------------

* Les tarifs de bas sont donnés à titre indicatif. Ils varient en fonction des financeurs.
De nombreuses aides financières sont possibles - voir ci-contre.

Les **déplacements** effectués dans le cadre de la mission (courses...) sont facturés **0,40 €/Km**

Le **paiement** s'effectue sur présentation de la facture mensuelle par prélèvement, chèque, CESU préfinancé

Le service MANDATAIRE

Vous êtes l'employeur

Vous mandatez l'ADMR pour effectuer toutes les démarches administratives : contrat de travail, déclaration URSSAF, bulletin de salaire, etc.

Les **tarifs** varient selon le nombre d'heures et la qualification du salarié :

- | 13,50 € à 15,50 €/h pour les personnes exonérées de charges patronales de sécurité sociale
- | 16,30 € à 18 €/h pour les autres personnes

Les **frais de gestion** sont inclus dans les tarifs indicatifs présentés :

De 1h à 5h /mois.....	forfait mensuel de 19 €
De 6h à 20h /mois.....	2,15 € / heure travaillée
De 21h à 45h /mois.....	1,85 € / heure travaillée
Au-delà de 45h /mois.....	forfait mensuel de 80 €

Des **frais complémentaires** sont à prévoir en complément des tarifs présentés :

- | 30 € à l'ouverture du dossier et 30 € à la fermeture du dossier
 - | 0,35 €/Km de frais de déplacement du domicile du salarié au vôtre.
- Le remboursement des frais kilométriques est fortement conseillé.

AIDES FINANCIERES POSSIBLES

Votre situation	Aide possible	Votre reste à charge
Plus de 60 ans	APA Allocation personnalisée d'autonomie	Fonction des ressources
	Caisses de retraite	Fonction des ressources
	Aide sociale départementale	2 € / heure
Retraité plus de 55 ans	ARDH Aide au retour à domicile après hospitalisation	Fonction des ressources
Moins de 60 ans	CPAM Caisse primaire d'assurance maladie	Fonction des ressources
En situation de handicap	PCH Prestation de Compensation du Handicap	Aucun reste à charge
Famille	Complément du libre choix du mode de garde (PAJE)	Fonction des ressources
	Caisses d'allocations familiales (CAF, MSA...)	Fonction des ressources
	ASE Aide sociale à l'enfance	Aucun reste à charge
Tout public	Fonds d'action sociale des caisses de retraite, des mutuelles et des entreprises	Variable selon les organismes

Nos services ouvrent également droit sous certaines conditions à un crédit d'impôt, égal à 50% des dépenses
Plus d'infos sur : impots.gouv.fr



pour tous, toute la vie, partout